

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 22 octobre 2018

DATE DE CONVOCATION : 12 octobre 2018  
DATE D’AFFICHAGE : 12 octobre 2018

MEMBRES EN EXERCICE : 14  
MEMBRES PRESENTS : 11  
MEMBRES REPRESENTES : 1

L’an deux mil dix-huit le vingt-deux octobre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Etienne HEBERT, Maire.

Etaient présents :

Mmes LOISELIER-CHOQUER, THIERRY, TOCQUEVILLE, SELIGMANN, UNVOAS-AUGUSTIN,  
MM. CARTIER, DELAVAUT, FREHAUT, PUYMALY, RAGOT.

Béatrice LAMY a donné procuration à Etienne HEBERT.

Vincent PUYMALY a été élu secrétaire de séance.

**RECRUTEMENT D’UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET :**

Le poste de surveillant des études est vacant depuis le 17 octobre 2018. La commune doit procéder à un nouveau recrutement.

**Le Conseil Municipal décide à l’unanimité :**

- D’autoriser le recrutement d’un agent contractuel sur l’emploi permanent sur le grade d’Adjoint d’animation territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de surveillant des études à temps non complet à raison de 4,76/35ème, pour une durée déterminée de 10 mois.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 64 article 64131 du budget primitif 2018.

**RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D’ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) DU 2 JUILLET 2018 :**

**Le Conseil Municipal décide à l’unanimité :**

- D’approuver le rapport de la CLETC du 2 juillet 2018.

**CONVENTION D’ADHÉSION A L’ADICO (ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L’INNOVATION NUMÉRIQUE DES COLLECTIVITÉS) :**

Dans le cadre du Règlement européen sur la protection des données personnelles, la commune a reçu une offre de mutualisation du délégué à la protection des données par l’association pour le développement et l’innovation numérique des collectivités (ADICO). Des tarifs préférentiels ont été négociés pour les petites communes de la Métropole Rouen Normandie.

**Le Conseil Municipal décide à l’unanimité :**

- D’adhérer à l’ADICO et d’autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion.

**DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES (DPO) :**

**Le Conseil Municipal décide à l’unanimité :**

- D’autoriser le Maire à signer le contrat d’accompagnement à la protection des données personnelles.

**PROJET D’AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) :**

A l’issue des échanges, et au regard de l’évolution de l’objectif de modération de consommation d’espaces agricoles, naturels et forestiers pour l’habitat,

**Le Conseil Municipal, à l’unanimité :**

- Prend acte de la tenue du débat sur le PADD du PLUi de la Métropole Rouen-Normandie.

**ADHÉSION AU DISPOSITIF DE VALORISATION DES TRAVAUX D’ÉCONOMIE D’ÉNERGIE MIS EN PLACE PAR LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE :**

La commune est engagée dans une politique volontariste de lutte contre le changement climatique. La loi du 13 juillet 2005 introduit en France le mécanisme des certificats d’énergie. Ces certificats constituent une des mesures favorisant l’efficacité énergétique. Ce dispositif repose sur l’obligation faite aux fournisseurs d’énergie de promouvoir ou de réaliser

des économies d'énergie. Ainsi, les travaux visant notamment à renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités locales (tertiaire, résidentiel...) peuvent être valorisés sous la forme de CEE. Les modalités d'obtention des CEE sont relativement complexes, particulièrement pour les petites collectivités. Pour cette raison et afin de simplifier l'utilisation du dispositif des CEE par les collectivités membres, la Métropole Rouen Normandie a validé un partenariat avec la société Économie d'Énergie, relatif à la valorisation des opérations d'économies d'énergie, qu'elle propose aux 71 communes la composant ainsi qu'aux personnes morales du territoire.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver l'acte de partenariat avec la société Économie d'Énergie, relatif à la valorisation CEE, proposé dans le cadre d'un partenariat avec la Métropole Rouen Normandie et autorise le Maire à le signer.

**RÉCOMPENSE AUX DIPLÔMÉS**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- De verser la somme de 40 Euros sous forme de bon d'achat aux titulaires des baccalauréat, B.E.P. et C.A.P. obtenus à l'issue de la formation scolaire initiale.

**FIXATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- De fixer le taux de promotion d'avancement de grade des fonctionnaires de la commune ainsi qu'il suit :

Nombre fonctionnaires	Cadres d'emplois	Grade	Taux en %
1	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	100

**DÉLIBÉRATION PORTANT MANDAT AU CENTRE DE GESTION - CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE « PRÉVOYANCE » :**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ✓ de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque « prévoyance » qui sera engagée en 2019 par le Centre de gestion de la Seine-Maritime.
- ✓ de donner mandat au Centre de gestion de la Seine-Maritime pour la mise en œuvre d'une convention de participation.
- ✓ de prendre acte que les tarifs et les garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion de la Seine-Maritime.

**ADOPTION DES ENGAGEMENTS COP21 PAR LES COMMUNES DE LA MÉTROPOLÉ ROUEN NORMANDIE :**

La France a adopté, le 17 août 2015, la Loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite Loi TECV.

Selon la Loi TECV :

- les EPCI regroupant plus de 20 000 habitants doivent adopter un PCAET (Plan climat air énergie territoriaux) au plus tard le 31 décembre 2018.
- les EPCI de plus de 50 000 habitants existants au 1er janvier 2015 doivent adopter un PCAET au 31 décembre 2016.

La Métropole Rouen Normandie, née au 1er janvier 2015, forte de 71 communes et 500 000 habitants, est donc concernée par cette obligation réglementaire. Le PCAET doit être élaboré pour 6 ans, avec une évaluation à 3 ans. Il est composé d'un diagnostic, d'une stratégie territoriale, d'un plan d'actions et d'un dispositif de suivi et d'évaluation. Pour la Métropole Rouen Normandie, 2017 fut l'année de réalisation du diagnostic. 2018 est l'année d'élaboration de la Stratégie territoriale et du Plan d'actions. Soucieuse de co-construire ce dernier avec l'ensemble des acteurs publics et privés locaux qui contribuent de manière commune mais différenciée aux consommations et émissions du territoire, la Métropole a décidé d'impliquer les forces en présence via un dispositif de mobilisation et de concertation baptisé COP 21. L'ensemble des actions identifiées, nommées "Engagements COP21", seront rassemblées dans l'Accord de Rouen pour le climat, signé par l'ensemble de ses contributeurs le 29 novembre prochain.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- De contribuer à la transition énergétique et climatique de la Métropole Rouen Normandie en planifiant la mise en œuvre des engagements COP 21. Ces engagements seront inscrits dans l'Accord de Rouen pour le Climat, que Monsieur le Maire signera, pour la commune, le 29 novembre 2018. Les engagements proposés pour la commune de VAL DE LA HAYE sont les suivants :

- Pour le Foyer communal poursuivre la mise en place d'éclairage LED
  - Pour les bâtiments communaux mise en place d'un tableau énergétique
  - Pour l'école prévoir un diagnostic pour améliorer l'isolation thermique
  - Etudier la possibilité de panneaux photovoltaïques sur le toit du Foyer
  - Etudier l'implantation de ruches
  - Négocier l'utilisation du bio avec le prestataire de la cantine
  - Maintenir les bons usages sur l'achat du papier, des produits d'entretien et des fournitures diverses
  - Limiter les éditions papier au maximum
- Autorise Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, l'Accord de Rouen pour le Climat.

## QUESTIONS DIVERSES

### - Au fil des pages :

M. le Maire donne lecture d'un courrier de l'association « Au fil des pages » qui remercie le Conseil Municipal suite à l'octroi d'une subvention pour l'année 2018-2019 et indique qu'une partie de cette subvention a déjà été utilisée pour l'achat de livres récemment édités.

### - Rénovation du bâtiment BOUCLON :

Après une prise de contact avec M. Lemonnier, l'architecte qui avait travaillé sur la mairie, il s'avère que le planning du cabinet ne lui permet pas d'étudier les orientations possibles à prendre pour restaurer et maintenir en état le bâtiment. La commune est donc à la recherche d'un architecte. Afin que ce projet puisse aboutir avant la fin du mandat, la restauration sera limitée au bâtiment BOUCLON lui-même et non pas à l'ensemble des bâtiments du service technique car cela représenterait un projet de trop grande envergure.

### - La fondation du patrimoine :

M. Le Maire a rencontré une représentante de la fondation du patrimoine qui a présenté son association. Les projets de sauvegarde du patrimoine peuvent concerner des propriétaires privés grâce au label de la fondation du patrimoine tout comme les associations et les collectivités en mobilisant le mécénat populaire. Des documents sont à disposition en mairie.

### - Monument aux morts :

La Municipalité envisage la peinture des lettres sur les plaques des anciens combattants pour le 11 novembre.

### - Armada du 6 au 16 juin 2019 :

M. le Maire a participé à une réunion organisée par le Département pour les communes riveraines du bord de Seine. Une parade sera organisée autour de l'Hermione qui remontera la Seine le 7 juin. La commune aura vraisemblablement la possibilité de parrainer un navire comme lors de l'édition précédente. L'association de l'Armada doit recontacter la mairie notamment en termes d'organisation et de gestion de cet évènement sur la commune. Le départ des navires de Rouen débutera vers 10 heures le 16 juin. Le Département souhaite que ce 30<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armada, qui sera fêté en même temps que le 75<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement, soit exceptionnel sur les bords de Seine.

### - Adaptation de la posture Vigipirate automne 2018 - printemps 2019 :

M. Le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture relatif à la posture Vigipirate qui couvre la période du 21 octobre 2018 au 6 mai 2019. L'ensemble du territoire national est maintenu en sécurité renforcée – risque attentat. Cette posture Vigipirate participe à la mise en œuvre du nouveau plan d'action contre le terrorisme. Monsieur le Maire rappelle qu'il est important de tenir compte de ces mesures même dans des petites communes comme la nôtre qui peuvent être impactées par des actes criminels.

### - Programme du 11 novembre :

A 10h45 il y aura le traditionnel rassemblement au cimetière. A 11h débutera l'appel des morts, suivi de l'hommage aux anciens combattants décédés et du dépôt de fleurs sur les tombes. Enfin à 11h45 le vin d'honneur offert par la Municipalité au Foyer clôturera cette cérémonie du centenaire de l'Armistice.

### - Festivités de fin d'année :

- 23 novembre 2018 : récompense aux diplômés, accueil des nouveaux habitants et remise des médailles d'honneur du travail,
- 25 novembre 2018 : repas des anciens,
- 20 décembre 2018 : repas et arbre de Noël de l'école.

*Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal (article L2121-26)*